

# Chapitre 4

## Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

### **Contenu**

Contexte .....	75
Résumé.....	75
Étendue et objectifs .....	77
Constatations détaillées .....	78
Observations générales sur la mise en œuvre de nos recommandations .....	96
<b>Annexe A</b> – Résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans.....	99
<b>Annexe B</b> – Rapport d'état détaillé relative aux recommandations depuis 2011.....	107

# Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

## Contexte

**4.1** Le présent chapitre de suivi favorise la reddition de comptes en indiquant à l'Assemblée législative et au grand public dans quelle mesure le gouvernement a donné suite aux recommandations découlant de nos audits de performance. À notre avis, il est important que les députés et les contribuables soient suffisamment informés pour évaluer les progrès du gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre de ces recommandations.

**4.2** Il y a lieu de noter que les recommandations à l'intention des ministères et des organismes de la Couronne qui découlent de nos travaux d'audit des états financiers font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de notre processus d'audit des états financiers et ne sont pas abordées dans le présent chapitre. Voir la liste complète des rapports d'audit de performance des dix dernières années à l'annexe A.

**4.3** Un de nos buts stratégiques demeure que les ministères et les organismes acceptent les recommandations découlant de nos audits de performance et les mettent en œuvre. Par conséquent, nous faisons état dans le présent chapitre des progrès que les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne nous ont communiqués relativement aux recommandations découlant de nos audits de performance formulées dans nos rapports de 2011, de 2012 et de 2013. Bien que nous ne disposions pas des ressources nécessaires pour vérifier chaque année l'exactitude de chaque réponse, nous avons examiné l'exactitude de toutes les réponses relatives à nos recommandations de 2011 et rassemblé puis résumé l'information envoyée par les ministères, commissions et organismes pour 2012 et 2013.

## Résumé

**4.4** De façon générale, nos résultats montrent que les ministères, les commissions et les organismes déclarent

avoir mis en œuvre environ 70 % (69 sur 98) des recommandations découlant de nos audits de performance formulées dans le rapport de la vérificatrice générale de 2011, de 2012 et de 2013.

- 4.5** Le pourcentage des recommandations issues du rapport de 2011 qui ont été mises en œuvre était de 63 %. Il semble, d'après les autodéclarations des ministères chargés de répondre aux recommandations dans nos rapports de 2012 et de 2013, que les pourcentages sur quatre ans pourraient en fin de compte se situer à un niveau comparable ou plus élevé pour 2012 et 2013.
- 4.6** Lors de notre examen de suivi de 2015 portant sur l'audit de 2011 des frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif, nous avons été déçus de constater que le Conseil exécutif ou l'Assemblée législative n'avaient pas encore mis en œuvre deux recommandations importantes. La mise en œuvre de ces recommandations est essentielle pour s'assurer que les députés puissent être tenus responsables des frais de bureau de circonscription.
- 4.7** Lors du suivi du chapitre *Entente sur le logement social de la SCHL* de 2011, nous avons remarqué qu'une recommandation importante n'avait pas été mise en œuvre. Plus précisément, nous avons recommandé que le ministère du Développement social établisse un plan à long terme afin de pouvoir répondre à l'avenir aux besoins en matière de logements sociaux dans la province. Compte tenu de la baisse attendue de l'aide fédérale et du vieillissement de l'infrastructure, la capacité du gouvernement à répondre aux exigences du programme reste menacée sans un plan à long terme.
- 4.8** Les recommandations formulées dans le chapitre de 2011 sur les Commissions provinciales d'épuration des eaux usées n'ont pas été toutes mises en œuvre. Celles qui ont été mises en œuvre, cependant, semblent avoir eu une incidence positive importante sur la gouvernance et la surveillance de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton. De plus, les modifications apportées à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* ont amélioré la gouvernance de toutes les Commissions provinciales d'épuration des eaux usées.
- 4.9** Notre suivi portant sur le chapitre *Partenariat public-privé : école intermédiaire Eleanor W. Graham et école Moncton-Nord* nous a permis de constater que beaucoup de

nos recommandations ont été mises en œuvre. Nous continuons cependant à croire que le ministère des Transports et de l'Infrastructure devrait, en coopération avec les ministères des Finances et de l'Éducation, élaborer un système de gestion des actifs pour les écoles provinciales, conjointement avec la prise de mesures budgétaires visant à protéger le financement à long terme nécessaire à l'entretien adéquat des écoles de la province tout au long de leur vie utile.

**4.10** Nous constatons qu'Opportunités NB et que le Bureau du Conseil exécutif ont déclaré qu'ils ont agi rapidement pour donner suite à un certain nombre des recommandations formulées dans notre audit de 2015 sur l'aide financière accordée à Atcon Holdings inc. et à l'industrie, quoique nous n'ayons pas vérifié cette information. Nous ferons un nouveau suivi en 2016 pour nous assurer que la mise en œuvre de ces recommandations progresse.

## **Étendue et objectifs**

**4.11** Nous avons l'habitude de suivre l'état des progrès des recommandations découlant de nos audits de performance pendant quatre ans après leur première publication dans le rapport de la vérificatrice générale, et ce, dès la deuxième année suivant le rapport original. Autrement dit, dans le présent rapport de 2015, nous suivons les progrès de la mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits de performance de 2011, de 2012 et de 2013. Notre objectif est de déterminer le degré auquel les ministères, les commissions et les organismes ont avancé dans la mise en œuvre de nos recommandations. Dans notre évaluation, nous considérons qu'une recommandation peut être pleinement mise en œuvre, non mise en œuvre, non acceptée ou encore qu'elle n'est plus pertinente.

**4.12** Pour préparer ce chapitre, nous demandons aux différents ministères et organismes de la Couronne de nous fournir par écrit une mise à jour des progrès réalisés. Nous leur demandons aussi d'évaluer l'état de chaque recommandation découlant de l'audit de gestion. Les ministères, les commissions et les organismes sont par ailleurs libres d'ajouter tout commentaires explicatifs qu'ils jugent nécessaire pour justifier leur évaluation.

**4.13** Nous avons reçu toutes les mises à jour demandées.

**4.14** Au cours de la dernière année, nous avons fait un suivi de toutes les recommandations découlant de nos audits de

performance formulées dans notre rapport de 2011. Les domaines étudiés étaient les suivants :

- Commission des eaux usées
- partenariat public-privé (PPP) : école intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord;
- paiements des bureaux de circonscription aux membres du Conseil exécutif et aux députés de l'Assemblée législative;
- Entente sur le logement social de la SCHL

**4.15** Nous avons également rencontré les responsables d'Opportunités Nouveau-Brunswick pour être mis au courant des progrès liés à la mise en œuvre des recommandations de notre audit de 2015 sur l'aide financière accordée à Atcon Holdings inc. et à l'industrie.

## Constatations détaillées

**4.16** Cette section donne des détails sur le succès des ministères, commissions et organismes de la Couronne à mettre en œuvre les recommandations découlant des audits de performance que nous avons formulées en 2011, en 2012 et en 2013.

**4.17** La pièce 4.1 présente l'état des recommandations par ministère, commission ou organisme. Ces informations permettent aux utilisateurs de rapidement déterminer les ministères, les commissions et les organismes ayant fait un bon travail quant à la mise en œuvre de nos recommandations. La pièce 4.2 fournit des détails supplémentaires au sujet de la mise en œuvre des recommandations par les ministères, les commissions et les organismes.

### Pièce 4.1 – État de mise en œuvre des recommandations

Légende	
	100% des recommandations mises en œuvre
	75% - 99% des recommandations mises en œuvre
	50% - 74% des recommandations mises en œuvre
	< 50% des recommandations mises en œuvre

Pièce 4.1 – État de mise en œuvre des recommandations (suite)

	Date de publication du rapport et nom du projet	Année du rapport du VG		
		2015	2014	2013
<b>Ministères</b>				
<b>Environnement et Gouvernements locaux</b>	(2012) - Commissions de gestion des déchets solides	✓	▲	
	(2011) - Commissions d'épuration des eaux usées	▼	▲	▼
<b>Assemblée législative/Bureau du Conseil exécutif</b>	(2011) - Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif	▼	▼	▼
<b>Finances / Transports et Infrastructure</b>	(2011) – Partenariat public-privé	▲	✓	▲
<b>Services gouvernementaux</b>	(2013) - L'approvisionnement en biens et services – phase I	▼		
<b>Santé</b>	(2012) - La cybersanté – Approvisionnement et conflit d'intérêts	▲	▲	
	(2012) - Assurance-maladie Paiements aux médecins	●	●	
<b>Développement social</b>	(2013) - Foyers d'accueil	✓		
	(2011) - Entente sur le logement social de la SCHL	▼	●	●
<b>Transports et Infrastructure</b>	(2013) - Ponts provinciaux	▼		
	(2012) - Plan de viabilité à long terme pour l'infrastructure	●	●	
	(2012) - Entretien des immobilisations routières	▲	▼	
<b>Ministères divers</b>	(2013) - Recouvrement des comptes débiteurs	●		
<b>Sociétés de la Couronne</b>				
<b>Énergie N.-B.</b>	(2013) - Remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau – phase I	●		

Pièce 4.2 - État des recommandations découlant des audits de performance déclaré par les ministères, commissions et organismes

Ministère / commission / organisme	Sujet	Exercice	Recommandations découlant des audits de performance					% mises en œuvre
			Total	Non acceptée	Mises en œuvre	Acceptée / non mise en œuvre	N'est plus pertinente / ne peut être déterminé	
Environnement et Gouvernements locaux	Commissions de gestion des déchets solides	2012	13	0	13	0	0	100
	Commissions d'épuration des eaux usées	2011	7	0	4	3	0	57
Conseil exécutif / Assemblée législative	Frais des bureaux de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif	2011	5	0	3	2	0	60
Finances / Transports et Infrastructure	Partenariats public-privé	2011	10	0	6	2	2	75
Services gouvernementaux	Approvisionnement en biens et services – phase I	2013	9	0	6	3	0	67
Santé	Cybersanté – Approvisionnement et conflit d'intérêts	2012	6	0	5	1	0	83
	Assurance-maladie – Paiements aux médecins	2012	3	0	1	2	0	33
Énergie NB	Remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau – phase I	2013	1	0	0	1	0	0
Développement social	Foyers d'accueil	2013	11	0	11	0	0	100
Développement social	Entente sur le logement social de la SCHL	2011	2	0	1	1	0	50
Transports et Infrastructure	Ponts provinciaux	2013	13	0	8	5	0	61
Transports et Infrastructure	Plan de viabilité à long terme pour l'infrastructure	2012	1	0	0	1	0	0
Transports et Infrastructure	Entretien des immobilisations routières	2012	10	0	8	2	0	80
Ministères divers	Recouvrement des comptes débiteurs	2013	9	0	3	6	0	33
<b>Totaux</b>			<b>100</b>	<b>0</b>	<b>69</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>70</b>

\*Le taux de mise en œuvre de 100 % exclut les recommandations qui ne sont plus pertinentes.

**4.18** La pièce 4.3 présente un résumé des résultats par exercice. Les ministères et les organismes ont déclaré avoir mis en œuvre 55 des 76 recommandations découlant des audits de performance, soit 72 %, formulées dans nos rapports de la vérificatrice générale de 2012 et de 2013. Pour 2011, à la lumière des rapports des ministères et des organismes et de notre propre examen de leurs évaluations, nous avons conclu que 14 de nos 22 recommandations, soit 63 %, ont été mises en œuvre. Les huit recommandations restantes ont été acceptées mais n'ont pas encore été mises en œuvre. Au moment du suivi de 2015, deux recommandations n'étaient plus pertinentes. Conformément à notre façon de procéder, c'est la dernière année que les recommandations de nos audits de performance de 2011 font l'objet de notre processus de suivi officiel. Cela dit, les secteurs de projet examinés en 2011 pourraient être considérés dans le cadre de futurs rapports d'audit de performance.

Pièce 4.3 - *Résumé de l'état des recommandations par exercice tel que l'indiquent les ministères, commissions et organismes*

Exercice	Recommandations					% mises en œuvre *
	Total	N'est plus pertinente / ne peut être déterminé	Mises en œuvre	Acceptée / non mise en œuvre	Non acceptée	
2013	43	0	28	15	0	65
2012	33	0	27	6	0	81
2011	24	2	14	8	0	63
Total	100	2	69	29	0	70

\*exclut les recommandations qui ne sont plus pertinentes

**Observations sur nos recommandations de 2011**

**4.19** La pièce 4.4 présente une liste complète des recommandations découlant de nos audits de performance de 2011 qui ne sont toujours pas mises en œuvre.

**4.20** Les recommandations découlant de nos audit de performance de 2011 ont atteint la fin du cycle de suivi de quatre ans. Les projets compris dans le rapport de 2011 étaient les suivants :

- Commissions d'épuration des eaux usées
- Partenariat public-privé : école intermédiaire

Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord;

- paiements des bureaux de circonscription aux membres du Conseil exécutif et aux députés de l'Assemblée législative;
- Entente sur le logement social de la SCHL

**4.21** Nous formulons, immédiatement à la suite de la pièce 4.4, d'autres observations sur ces quatre projets de 2011.

**4.22** Nous encourageons les députés de l'Assemblée législative à prendre connaissance des recommandations découlant de nos audits de performance de 2011 que le gouvernement n'a pas mises en œuvre. Les prochaines réunions du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne sont l'occasion pour les députés d'examiner l'état de ces recommandations avec les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne concernés.

Pièce 4.4 - Résumé de l'état des recommandations découlant des audits de performance de 2011 non mises en œuvre

Ministère / commission / organisme	Titre du chapitre	Exercice	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Environnement et Gouvernements locaux	Commissions d'épuration des eaux usées	2011	1	1	45	Nous recommandons également que le Bureau du Conseil exécutif modifie le document de politique provincial intitulé <i>Politique de nomination aux organismes, conseils et commissions du Nouveau-Brunswick</i> pour exiger la limitation de la durée des mandats de toutes les nominations par le gouvernement aux organismes, conseils et commissions.	Non mise en œuvre
		2011	1	1	47	Nous recommandons que le ministère de l'Environnement s'assure que tous les conseils des commissions d'épuration des eaux usées de la province reçoivent une orientation continue dans les domaines de la gouvernance et de la reddition de comptes. Cette orientation pourrait comprendre, mais sans s'y limiter, des aspects tels que les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation de profils pour les postes au conseil et des autres critères de sélection à des fins de référence pour les organismes responsables des nominations;</li> <li>• les rôles et les responsabilités des membres des conseils des commissions;</li> <li>• comment tenir la direction responsable du rendement;</li> <li>• les comités du conseil;</li> <li>• l'obligation redditionnelle des membres des conseils des commissions envers les parties prenantes de la commission;</li> <li>• les mesures à prendre lorsqu'une commission veut intervenir dans des domaines qui dépassent son mandat prévu par la loi.</li> </ul>	Non mise en œuvre
		2011	1	1	59	Nous recommandons que les mesures nécessaires soient prises par le ministère de l'Environnement pour veiller à ce que les commissions d'épuration des eaux usées se conforment à la <i>Loi sur les achats publics</i> .	Non mise en œuvre

Pièce 4.4 - Résumé de l'état des recommandations découlant des audits de performance de 2011 non mises en œuvre (suite)

Ministère / commission / organisme	Titre du chapitre	Exercice	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Ministère des Transports et de l'Infrastructure et ministère des Finances	Partenariat public-privé : école intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord	2011	3	2	71	Le ministère de l'Approvisionnement et des Services devrait documenter l'élaboration des hypothèses importantes utilisées dans l'analyse de l'optimisation des ressources, notamment l'évaluation de leur caractère raisonnable.	Non mise en œuvre
		2011	3	2	111	<p>Pour s'assurer que les écoles publiques appartenant à la Province sont bien entretenues tout au long de leur vie utile, le ministère de l'Approvisionnement et des Services, de concert avec les ministères des Finances et de l'Éducation, devrait:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>élaborer et mettre en œuvre un système de gestion des actifs qui prévoit et établit les priorités des besoins pluriannuels en matière d'entretien et de réparation des biens immobiliers des écoles;</li> <li>mettre en œuvre des mesures budgétaires pour protéger le financement à long terme requis pour l'entretien suffisant et continu des écoles.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Bureau du Conseil exécutif et Assemblée législative	Frais de bureaux de circonscription des membres du Conseil exécutif et des députés de l'Assemblée législative;	2011	3	3	50	Nous avons recommandé que tous les frais de bureaux de circonscription soient autorisés, payés, comptabilisés, surveillés et présentés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative et le Bureau du Conseil exécutif devraient apporter les modifications appropriées aux lignes directrices actuelles afin de faciliter ce changement.	Non mise en œuvre
		2011	3	3	62	Afin d'améliorer la reddition de comptes, l'Assemblée législative devrait publier un rapport public sur le total des frais de bureau de circonscription réclamés par chaque député, que ces frais aient été payés par la greffière ou un ministère.	Non mise en œuvre
Développement social	Entente sur le logement social de la SCHL	2011	3	4	60	Nous avons recommandé que le Ministère élabore un plan à long terme détaillé pour permettre au gouvernement provincial de continuer à offrir des logements sociaux et à les entretenir. Ce plan devrait prévoir un financement suffisant et une stratégie de financement visant à remédier à la détérioration du parc de logements.	Non mise en œuvre

## Environnement et Gouvernement locaux / Bureau du Conseil exécutif

### Commissions d'épuration des eaux usées

**4.23** L'objectif de cet examen était d'évaluer si les structures et les processus de gouvernance et de surveillance des commissions d'épuration des eaux usées du Nouveau-Brunswick sont adéquats. L'examen a principalement porté sur les trois plus importantes organisations.

**4.24** Notre examen a révélé que les pratiques en matière de gouvernance et de reddition de comptes de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton n'étaient pas efficaces. Nous avons de plus relevé des faiblesses de nature générale dans les pratiques de gouvernance applicables à toutes les Commissions d'épuration des eaux usées.

**4.25** Notre examen a donné lieu à sept recommandations, c'est-à-dire six à l'intention du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et une à l'intention du Bureau du Conseil exécutif (BCE). Quatre des six recommandations faites au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ont été mises en œuvre, tandis que la recommandation faite au BCE n'a pas été mise en œuvre. L'état des trois recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre est examiné ci-dessous.

**4.26** Nous recommandons que « le Bureau du Conseil exécutif modifie le document de politique provincial intitulé « *Politique de nomination aux organismes, conseils et commissions du Nouveau-Brunswick* » pour exiger la limitation de la durée des mandats de toutes les nominations par le gouvernement aux organismes, conseils et commissions. »

**4.27** La réponse définitive donnée par le BCO en 2015, relativement à cette recommandation, indiquait que cette dernière n'avait pas été mise en œuvre, puisqu'elle faisait savoir ce qui suit :

« [Traduction] *Étant donné que la plupart des lois fixent la durée des mandats des membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, cette question n'est pas expressément abordée dans le document de politique intitulé « Politique de nomination aux organismes, conseils et commissions du Nouveau-Brunswick.*

*L'article 15.2 de la Loi sur l'assainissement de*

*l'environnement établit le cadre législatif des commissions. Le Ministère a modifié cet article en 2012 en fonction des recommandations formulées dans le Rapport de la vérificatrice générale sur les commissions d'épuration des eaux usées (2011). Ces modifications ont permis aux municipalités et aux communautés rurales de nommer leurs propres membres, ainsi qu'au ministre de procéder à des nominations pour les secteurs non constitué en municipalité ou en communauté rurale. Ledit article stipule également que les membres reçoivent un mandat renouvelable de quatre ans, mais qu'ils ne peuvent rester en fonction pendant plus de trois mandats consécutifs (12 ans en tout). La politique de nomination est en cours d'examen, et la limitation de la durée des mandats en fera partie. »*

**4.28** Bien que le gouvernement ait modifié la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* pour donner suite à certaines de nos recommandations, nous continuons de croire qu'une politique provinciale exigeant de saines pratiques de gouvernance prévoyant la limitation de la durée des mandats de toutes les nominations aux organismes, conseils et commissions, favoriserait davantage une application efficace et cohérente de ces pratiques à l'échelle provinciale.

**4.29** Nous avons également recommandé « *que le ministère de l'Environnement s'assure que tous les conseils des commissions d'épuration des eaux usées de la province reçoivent une orientation continue dans les domaines de la gouvernance et de la reddition de comptes. Cette orientation pourrait comprendre, mais sans s'y limiter, des aspects tels que les suivants :*

- *la préparation de profils pour les postes au conseil et des autres critères de sélection à des fins de référence pour les organismes responsables des nominations;*
- *les rôles et les responsabilités des membres des conseils des commissions;*
- *comment tenir la direction responsable du rendement;*
- *les comités du conseil;*
- *l'obligation redditionnelle des membres des conseils des commissions envers les parties prenantes de la commission;*
- *les mesures à prendre lorsqu'une commission veut intervenir dans des domaines qui dépassent son mandat prescrit par la loi. »*

**4.30** La réponse donnée par le Ministère en 2015 relativement à cette recommandation était : *mise en œuvre*. Le Ministère a

indiqué qu'il donne une orientation continue aux commissions d'épuration des eaux usées verbalement, sur demande et selon les besoins. Il n'y a pas de comptes rendus des réunions régulières ou des séances de formation avec les commissions, et le Ministère n'a pu fournir aucune documentation claire pour appuyer sa réponse.

**4.31** Le Ministère a fourni des profils qu'il a créés et utilisés pour combler les postes vacants des commissions d'épuration des eaux usées dans les secteurs non constitués en municipalité ou en communauté rurale. Bien qu'il s'agisse d'une étape dans la bonne direction, nous avons conclu que la recommandation en question n'avait pas été mise en œuvre.

**4.32** Nous recommandons enfin que *« les mesures nécessaires soient prises par le ministère de l'Environnement pour veiller à ce que les commissions d'épuration des eaux usées se conforment à la Loi sur les achats publics. »*

**4.33** Le Ministère n'a pas mis en œuvre cette recommandation. Selon le Ministère, la *Loi sur la passation des marchés publics* ne s'applique pas aux commissions d'épuration des eaux usées.

**4.34** Bien que le MEGL n'ait pas mis en œuvre toutes les recommandations que nous avons formulées, les changements qui ont été apportés semblent avoir eu une incidence positive importante sur la gouvernance et la surveillance de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton. De plus, les modifications apportées à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* ont amélioré la gouvernance de toutes les Commissions provinciales d'épuration des eaux usées.

### **Transports et Infrastructure / Finances**

#### **Partenariat public-privé : école intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord**

**4.35** Les objectifs de notre audit étaient les suivants :

1. *Établir le processus par lequel on a déterminé que le projet des deux écoles pouvait se prêter à un partenariat public privé (PPP);*
2. *Évaluer l'analyse de rentabilisation sur laquelle s'est appuyée la décision du Ministère de choisir le mode de réalisation PPP pour le projet des deux écoles.*

**4.36** En ce qui concerne le premier objectif, « nous avons conclu

qu'il n'y avait pas eu de processus officiel pour appuyer la décision à l'effet que ce projet pouvait se prêter à un PPP ».

- 4.37** Nous avons conclu, pour notre deuxième objective, que « *les hypothèses importantes n'étaient pas toutes appuyées et documentées. Nous avons des préoccupations au sujet du caractère approprié de certaines hypothèses posées et de l'exactitude de la comparaison qui en a découlé entre les modes de réalisation PPP et traditionnel.* »
- 4.38** Depuis la fin de cet audit en 2011, la responsabilité relative aux projets d'immobilisations a été transférée au ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI). Le MTI et le ministère des Finances ont fourni des réponses aux recommandations, qui sont examinées ci-dessous.
- 4.39** Nous avons fait neuf recommandations au MTI et une recommandation au ministère des Finances suite à notre audit.
- 4.40** Des hauts fonctionnaires du MTI et du ministère des Finances ont indiqué qu'aucune approche PPP en matière d'approvisionnement n'a été entreprise depuis l'émission du rapport d'audit en 2011. Ils ont indiqué qu'un projet lié à la construction de deux foyers de soins à Moncton a été évalué comme étant un projet PPP potentiel mais le gouvernement a décidé de poursuivre un «autre mode d'approvisionnement», dont le résultat est un contrat de service à long terme. Le MTI ne pense pas que cette méthode constitue un PPP dans le contexte de notre rapport de 2011. On nous a fourni des documents sur l'évaluation du projet pour notre travail de suivi.
- 4.41** Suivant notre travail de suivi, nous avons découvert que deux projets de foyers de soins, soit à Moncton et à Miramichi, ont été annoncés, dans des communiqués de presse distincts par le gouvernement, comme étant des projets PPP en matière d'approvisionnement.<sup>1</sup>
- 4.42** Lorsque nous l'avons soulevé avec le ministère, ils ont répété qu'à leur avis ces projets ne sont pas des partenariats public-privé. L'incohérence entre les communiqués du

---

<sup>1</sup> [www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communique.2015.05.0407.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communique.2015.05.0407.html)  
[www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communique.2015.10.0993.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communique.2015.10.0993.html)

gouvernement et la position des hauts fonctionnaires des ministères de MTI et Finances est curieuse. Peu importe l'étiquette qu'on appose sur ces importants projets de constructions d'immobilisations et de livraison de services (PPP ou autre prestation de services), et étant donné la participation importante du secteur privé, les recommandations de 2011 devraient être suivies.

- 4.43** Nous avons l'intention de revoir la mise en œuvre de ces recommandations dans la prochaine année.
- 4.44** Notre examen a révélé que six de ces recommandations ont été pleinement mises en œuvre. Les quatre recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre sont examinées dans les paragraphes suivants.
- 4.45** Nous avons recommandé que *« le ministère des Finances devrait faire en sorte que le gouvernement obtienne l'approbation de l'Assemblée législative, dans le cadre du processus budgétaire, pour les engagements financiers de PPP portant sur les exercices futurs avant de conclure de tels contrats. »*
- 4.46** Le ministère des Finances a donné la réponse suivante en 2015 : [Traduction] *« Le Ministère s'assurera que les approbations soient obtenues, conformément aux processus d'établissement du budget et d'approbation du gouvernement du Nouveau-Brunswick. »*
- 4.47** Nous avons de plus recommandé que *« le ministère de l'Approvisionnement et des Services devrait renseigner le public sur les informations clés au cours du processus PPP ».*
- 4.48** Dans sa réponse de 2015, le MTI a indiqué : [Traduction] *« Aucun PPP n'a été approuvé depuis la publication du rapport de la VG en 2012. Le gouvernement a ordonné au projet de foyer de soins [de Moncton] d'aller de l'avant avec l'émission d'une demande de proposition relative à la fourniture de soins aux personnes âgées. Les économies liées au projet n'ont pas justifié l'option location à bail/PPP. »*
- 4.49** Comme le Ministère a indiqué qu'il n'y a pas eu d'autres projets PPP depuis la publication de notre rapport initial en 2011, nous avons traité ces deux recommandations comme étant « ne peut être » pour le moment, aux fins du présent chapitre de suivi (étant donné l'état actuel des projets de foyers de soins).

- 4.50** Nous recommandions également, dans notre rapport de 2011, que « *le ministère de l'Approvisionnement et des Services documente l'élaboration des hypothèses importantes utilisées dans l'analyse de l'optimisation des ressources, notamment l'évaluation de leur caractère raisonnable.* »
- 4.51** Ce ministère a fourni la réponse suivante en 2015 :  
[Traduction] « *le MTI a examiné l'analyse de rentabilisation de la construction et de l'exploitation des foyers de soins. L'examen a donné lieu à une évaluation et à une comparaison des hypothèses.* »
- 4.52** Nous avons examiné les documents d'évaluation et d'analyse de rentabilisation du projet des foyers de soins. Bien que ces documents présentent les hypothèses et les risques examinés dans l'évaluation, nous n'avons pas reçu de documents appuyant la formulation de ces hypothèses ou une évaluation de leur caractère raisonnable. Nous n'avons donc pas été en mesure de conclure que cette recommandation a été mise en œuvre.
- 4.53** Nous avons en outre formulé la recommandation suivante :  
« *pour s'assurer que les écoles publiques appartenant à la Province sont bien entretenues tout au long de leur vie utile, le ministère de l'Approvisionnement et des Services, de concert avec les ministères des Finances et de l'Éducation, devrait:*
- 1. élaborer et mettre en œuvre un système de gestion des actifs qui prévoit et établit les priorités des besoins pluriannuels en matière d'entretien et de réparation des biens immobiliers des écoles ;*
  - 2. mettre en œuvre des mesures budgétaires pour protéger le financement à long terme requis pour l'entretien suffisant et continu des écoles.* »
- 4.54** Le MTI a répondu en 2015, indiquant que cette recommandation était en partie mise en œuvre et que  
[Traduction] « *le ministère des Finances évalue les besoins en capitaux pour entretenir l'infrastructure dans le cadre du processus de budget des immobilisations. Le MTI a créé une demande de gestion des actifs pour les toits des édifices appartenant à la province, dont les écoles publiques. Le financement du modèle fait partie du budget d'immobilisations de 2015-2016, dans le cadre des programmes d'entretien, pour s'assurer que les toits sont remplacés au moment optimal de leur cycle de vie. Pour améliorer le travail de planification, le MTI informera de plus le gouvernement sur les passifs de*

*gestion des actifs lors des demandes d'approbation des nouveaux projets de construction. »*

**4.55** Après avoir pris connaissance des informations fournies par le MTI au sujet du modèle de financement des toitures, nous considérons que la première partie de la recommandation est partiellement mise en œuvre. Le Ministère n'a cependant pas mis en œuvre un système de gestion des actifs pour les édifices provinciaux.

**4.56** Le ministère des Finances a de plus indiqué que chaque année, [Traduction] « *les exigences relatives à l'entretien de l'infrastructure sont évaluées dans le cadre du processus de budget des immobilisations,* » et qu'un plan d'immobilisations pluriannuel (de trois ans) fait partie du discours du budget. Ce ministère a de plus indiqué que « *les crédits budgétaires ne sont pas décidés au-delà de l'exercice budgétaire en question.* »

**4.57** Cette réponse ne dit rien sur « *la protection d'un financement à long terme* » et n'indique pas non plus qu'une modification a été apportée au processus budgétaire pour « *l'entretien suffisant et continu des écoles.* » Nous avons donc conclu que la deuxième partie de la recommandation n'a pas été mise en œuvre.

**4.58** Nous continuons de penser que la mise en œuvre de ces quatre recommandations aidera à faire en sorte que le modèle PPP soit seulement utilisé lorsque la province en bénéficie et que l'infrastructure en question soit adéquatement entretenue au cours de sa vie utile.

### **Assemblée législative et Conseil exécutif**

#### **Frais des bureaux de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif**

**4.59** Notre objectif dans le cadre de cet audit était de :

*Déterminer si les paiements aux membres du Conseil exécutif ou aux députés de l'Assemblée législative, y compris les allocations, les remboursements et les frais connexes, étaient appuyés de manière appropriée et respectaient les dispositions législatives, les règlements, les politiques et autres lignes directrices.*

**4.60** Nous avons conclu que, même si les pouvoirs relatifs aux frais de bureau de circonscription étaient adéquats, les politiques et lignes directrices relatives à l'approbation, à la comptabilisation et à la présentation uniformes des frais de

bureau de circonscription ont besoin d'être améliorées. Nous étions notamment préoccupés par les pratiques de gestion et les procédures en place pour les frais de bureau de circonscription des ministres pris en charge par les ministères.

**Deux importantes recommandations n'ont pas été mises en œuvre**

**4.61** Nous avons fait cinq recommandations à l'Assemblée législative et au Bureau du Conseil exécutif. Seules trois de ces recommandations ont à ce jour été mises en œuvre.

**4.62** Dans notre rapport initial de 2011, nous avons recommandé que « *tous les frais de bureau de circonscription soient autorisés, payés, comptabilisés, surveillés et présentés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative...* »

**4.63** L'Assemblée législative et le Bureau du Conseil exécutif nous ont envoyé les mises à jour suivantes en 2015.

[Traduction] *L'Assemblée législative continue de travailler avec le Bureau du Conseil exécutif pour faire progresser la mise en œuvre de cette recommandation.*

*Nous avons étudié cette question en mai 2014. Certains aspects pratiques compliqués devaient cependant être examinés. Le leader parlementaire s'est vu ordonner de travailler avec le président de la Chambre et le Comité d'administration de l'Assemblée législative pour effectuer un examen des politiques et des procédures régissant le paiement des frais aux députés de l'Assemblée législative, et que le Cabinet soit de nouveau saisi de la question.*

**4.64** Nous nous préoccupons du fait que cette importante recommandation ne soit toujours pas mise en œuvre quatre ans après sa formulation. La mise en œuvre de notre recommandation aiderait en effet à faire en sorte que tous les députés respectent les lignes directrices relatives aux frais des bureaux de circonscription.

**4.65** Nous avons également recommandé que « *l'Assemblée législative devrait publier un rapport public sur le total des frais de bureaux de circonscription réclamés par chaque député, que ces frais aient été payés par la greffière ou un ministère.* »

**4.66** L'Assemblée législative a formulé la réponse suivante dans sa mise à jour de 2015 :

[Traduction] *Cette recommandation devrait être mise en œuvre une fois que les frais de bureaux de circonscription de tous les députés, y compris les membres du Conseil exécutif, sont remboursés par l'Assemblée législative. Comme nous*

*l'avons indiqué précédemment, l'Assemblée législative collabore avec le Bureau du Conseil exécutif pour mettre ces changements en œuvre.*

**4.67** Nous comprenons que l'Assemblée législative attend la mise en œuvre de la recommandation précédente afin de faciliter la mise en œuvre de la recommandation en question. Étant donné cependant que rendre publics tous les frais de bureaux de circonscription des députés aboutirait à une meilleure reddition des comptes en la matière, nous recommandons fortement à l'Assemblée législative de mettre dès maintenant en œuvre cette recommandation.

## **Ministère du Développement social**

### **Entente sur le logement social de la SCHL**

**4.68** Les objectifs de notre travail étaient les suivants :

1. *Préparer à l'intention de l'Assemblée législative une analyse de l'incidence financière sur le gouvernement provincial de la baisse de financement au titre de l'Entente sur le logement social de la SCHL.*
2. *Évaluer si le Ministère gère et administre les programmes conformément aux quatre exigences principales (mentionnées à la clause 6 b)) de l'entente concernant la gestion et l'administration du portefeuille. Ces exigences sont :*
  - *maintenir et appliquer les principes et les éléments clés de chaque programme du portefeuille;*
  - *veiller à ce que seuls les ménages ciblés soient admissibles aux avantages procurés par le financement de la SCHL;*
  - *établir des normes qui définissent ce qu'est un logement abordable, de taille convenable et de qualité convenable;*
  - *respecter toutes les exigences en matière de rapports prévues à l'entente.*

**4.69** Nous avons conclu qu'une planification à long terme s'impose, accompagnée de politiques et de stratégies, pour permettre à la Province d'offrir et d'entretenir les logements sociaux dont le Nouveau-Brunswick a besoin à l'expiration de l'Entente sur le logement social en 2034. Selon notre analyse, comme l'incidence de la baisse de financement sera de plus en plus visible au cours des

prochaines années, il est essentiel pour le Ministère et le gouvernement provincial de trouver des solutions aujourd'hui en vue de surmonter les défis qui les attendent.

**4.70** Nous avons également conclu que le Ministère a répondu à trois des quatre principales exigences que nous avons examinées en ce qui concerne la gestion et l'administration du programme. L'exigence d'effectuer une évaluation des programmes tous les cinq ans n'est pas respectée.

**4.71** Nous avons fait deux recommandations dans notre chapitre de 2011, dont une seule a été mise en œuvre.

**4.72** Nous avons recommandé que « *le Ministère élabore un plan à long terme détaillé pour permettre au gouvernement provincial de continuer à offrir des logements sociaux et à les entretenir. Ce plan devrait prévoir un financement suffisant et une stratégie de financement visant à remédier à la détérioration du parc de logements.* »

**4.73** Dans sa mise à jour de 2015, le Ministère indique que « [Traduction] *le travail se poursuit en ce qui concerne l'élaboration d'un plan à long terme relatif aux questions de délégation de l'Entente sur le logement social et de la dégradation des logements sociaux.* »

**4.74** Nous sommes déçus de constater que cette recommandation n'a pas encore été mise en œuvre et tenons à souligner l'importance d'élaborer un plan à long terme pour que le Ministère puisse continuer à répondre à l'avenir aux besoins en matière de logements sociaux. Compte tenu de la baisse attendue de l'aide fédérale et du vieillissement de l'infrastructure, la capacité du gouvernement à répondre aux exigences du programme reste menacée sans un plan à long terme.

### **Opportunités Nouveau-Brunswick/Bureau du Conseil exécutif Aide financière accordée à Atcon Holdings inc. et à l'industrie (2015)**

**4.75** Les objectifs de cet audit, dont nous rendons compte dans notre rapport de mars 2015, étaient les suivants :

1. *déterminer si le gouvernement a exercé une diligence raisonnable dans l'octroi de l'aide financière au groupe de compagnies Atcon ;*

2. *recenser tous les organismes publics provinciaux qui accordent de l'aide financière à l'industrie et déterminer s'ils coordonnent leur aide afin de limiter l'exposition au risque de la province;*
  3. *déterminer si le Ministère a mis en œuvre les recommandations formulées dans le cadre des audits de performance antérieurs portant sur l'aide financière accordée à l'industrie que notre Bureau a effectués;*
  4. *déterminer si le Ministère rend compte publiquement du rendement de l'aide financière qu'il accorde.*
- 4.76** Compte tenu l'importance des fonds provinciaux non recouverts (près de 70 millions de dollars) relatifs à Atcon, nous pensons qu'il est important d'apporter des commentaires à un stade précoce sur les réponses du gouvernement quant à la mise en œuvre de nos recommandations.
- 4.77** La responsabilité relative à l'aide financière accordée à l'industrie incombe maintenant à Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB), organisation nouvellement créée. Nous avons rencontré des représentants d'ONB en septembre 2015. Ils ont indiqué avoir fait appel aux services d'un expert-conseil du secteur privé afin d'examiner les pratiques de prêt actuelles pour ONB, en plus d'évaluer les réponses proposées aux recommandations de la vérificatrice générale.
- 4.78** Nous n'avons pas effectué de travaux d'audit de suivi concernant la mise en œuvre des recommandations reliées à Atcon.
- 4.79** Nous avons été heureux de constater que la nouvelle *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, promulguée le 1<sup>er</sup> avril 2015, comprend des changements de dernière minute visant à répondre à certaines de nos recommandations, notamment en ce qui concerne les modifications aux modalités des sûretés en échange de l'aide financière qu'ONB accorde aux entreprises.
- 4.80** En général, nous sommes satisfaits de la réponse d'Opportunités Nouveau-Brunswick et du Bureau du Conseil exécutif concernant les 19 recommandations découlant du rapport de mars 2015. Cependant, il sera nécessaire d'effectuer des travaux de suivi à l'avenir afin de vérifier la mise en œuvre de nos recommandations.

## Observations générales sur la mise en œuvre de nos recommandations

**4.81** Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous encourageons le Comité des comptes publics et le Comité des corporations de la Couronne à consulter le présent chapitre pour demander au gouvernement de rendre des comptes sur la mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits de performance. La pièce 4.5 présente les progrès du gouvernement depuis 1999 en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations faisant suite à nos audits de performance.

Pièce 4.5 - Mise en œuvre des recommandations découlant des audits de performance

Exercice	Nombre de recommandations	Recommandations mises en œuvre à l'intérieur d'une période de		
		deux ans	trois ans	quatre ans
1999	99	35 %	42 %	42 %
2000	90	26 %	41 %	49 %
2001	187	53 %	64 %	72 %
2002	147	39 %	58 %	63 %
2003	124	31 %	36 %	42 %
2004	110	31 %	38 %	49 %
2005	89	27 %	38 %	49 %
2006	65	22 %	38 %	S.O.*
2007	47	19 %	S.O.*	45 %**
2008	48	S.O.*	60 %**	57 %****
2009	49	73 %**	73 %***	74 %****
2010	44	64 %***	70 %***	62 %****
2011	24	71 %***	79 %***	63 %****
2012	32	69 %***	81 %***	-
2013	43	65 %***	-	-
* S.O. car aucun suivi en 2010 ** Autodéclaré par les ministères, les commissions et les organismes avec confirmation par notre bureau dans le cas du ministère de la Justice et de la Consommation. *** Autodéclaré par les ministères, les commissions et les organismes. **** Autodéclaré par les ministères, les commissions et les organismes et examiné par notre bureau pour en vérifier l'exactitude.				

**4.82** Plus de 62% des recommandations découlant des audits de performance ont été mises en œuvre au cours de chacune des dernières années, ce qui représente une amélioration par rapport aux pourcentages historiques de mise en œuvre. Nous ne sommes cependant pas satisfaits

de ce taux de mise en œuvre.

**4.83** Nous sommes déterminés à poursuivre notre travail avec les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne afin de formuler des recommandations sensées et pratiques dans tous nos rapports d'audit de performance. De plus, nous continuerons à nous servir de notre processus de suivi pour encourager les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne à mettre pleinement en œuvre, en temps opportun, autant de recommandations découlant de nos audits de performance que possible.